



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission sécurité ③

Procès-verbal de la séance du 08.10.07 à 19h au bureau communal de Grimentz

Présents : Jean-Pierre Salamin, Grimentz Christian Loye, St-Jean
Françoise Viaccoz, Ayer Benoît Salamin, St-Luc
Joël Bonnard, Vissoie Martine Antonier Tschus, Secrétaire

Excusé : Jean-Paul Ecklin, Chandolin

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. PV de la séance du 27 août 2007

Le PV est approuvé sans remarques.

3. Affaires de police

a) **Décision concernant l'agent de police :** le dernier candidat restant en lice, renonce à sa candidature.

Pour rappel, un candidat a été auditionné suite à la publication d'une nouvelle annonce dans le journal « Police ». Dans l'intervalle, il s'est également désisté.

b) **Local de police et collaboration avec la police cantonale :** Jean-Pierre et Benoît Salamin ont rencontré le Lt Sauthier et le sgt Senggen, le 3 octobre au bâtiment de la Police cantonale à Sion, pour parler de la collaboration avec la

Police cantonale et de l'utilisation commune du local de Vissoie pour les deux polices municipale et cantonale

Le Lt Sauthier, responsable de l'engagement de la police dans le Valais central, s'est montré très ouvert à la collaboration et à l'utilisation commune du bureau de Vissoie, ce qui est également pratiqué en d'autres lieux. Il préparera des modalités concrètes pour la réalisation de ces deux projets.

De plus, Il avait offert de prendre en charge durant deux mois le garde frontière que la future commune d'Anniviers aurait pu engager pour lui faire mieux connaître son futur emploi. En effet, l'Institut suisse de police (ISP) ne reconnaît plus d'équivalence au brevet fédéral de police pour des personnes qui n'auraient pas suivi la formation complète de policier (Savatan pour les Valaisans). Les quatre gardes frontières, engagés par la commune de Martigny pour renforcer son corps de police, qui avaient complété leur formation à l'Ecole de Police de Savatan, n'ont pas été reconnus comme policiers par l'ISP.

Il informe que seulement les personnes en possession du brevet de policier peuvent porter ce titre et que les autres ne doivent que s'intituler auxiliaire de police, agent municipal de sécurité,... en raison de la protection de la fonction et de la reconnaissance des titres. Par contre, elles peuvent porter l'uniforme de la police. En cas de besoin, il faudrait faire une commande groupée avec la police cantonale pour réduire considérablement les frais.

Le Lt Sauthier a également renseigné les représentants de la Commission de sécurité sur le réel problème à trouver un agent de police formé : il n'y en a pas en raison de la bonne situation économique, à moins d'en débaucher dans une police cantonale. D'autres communes se trouvent dans cette situation, notamment celle situées sur le Haut-Plateau.

La commission, devant le fait de ne personne trouver pour occuper la fonction de policier, propose d'étudier d'autres pistes:

- encourager un jeune de la vallée à se former ;
- intensifier la collaboration avec les ASP,
- collaborer avec la police cantonale ou avec la police municipale de Sierre,...

Pour les besoins de la prochaine saison d'hiver, il est également suggéré de chercher des auxiliaires par affichage au pilier.

Points en réflexion et à soumettre aux Conférences des Présidents et des Conseils.

- c) **Présentation du projet de règlement de police de la Commune d'Anniviers :**
Le document est parcouru. Des commentaires sont faits par Jean-Pierre Salamin. Le document sera remis à jour par Martine Antonier Tschus et sera revu par Jean-Pierre Salamin avant l'envoi au Service de l'Intérieur.

4. Autres règlements : réactions éventuelles et informations

Aucune remarque n'est parvenue chez Jean-Pierre Salamin. Augustin Rion prépare, avec la collaboration des autres responsables de sécurité avalanches, un tableau déterminant qui fait quoi en fonction du degré d'urgence (modèle de Bagnes).

5. Postes à signaler pour un engagement anticipé ou futur

Dans les cahiers des charges concernant les instances de sécurité, il manque le chargé de sécurité et le responsable des abris. Afin de déterminer les temps d'occupation annuelle et si ces postes sont cumulables avec d'autres fonction, un questionnaire est remis à chaque membre afin qu'il le fasse compléter par le chargé de sécurité.

6. Indemnités du corps des sapeurs pompiers d'Anniviers

Des grandes différences sont constatées. Il s'agit de dégager des principes comme par exemple :

- salaire horaire pour les exercices et interventions
- forfait pour les piquets, les formations, les réunions EM
- différencier en fonction des grades

Comparer les tarifs actuels avec ceux d'autres communes.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus